



TRAJETS DE SOINS

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I - INFORMATIONS GÉNÉRALES

A. Trajet de soins pour patients avec une maladie chronique : un nouveau concept de soins partagés (shared care) en assurance maladie	5
» Qu'est-ce qu'un trajet de soins ?.....	5
» Pourquoi un trajet de soins ?.....	5
B. Rôle du médecin généraliste et avantages des trajets de soins	5
» Quel est votre rôle en tant que médecin généraliste ?.....	5
» Quels avantages vous apportent les trajets de soins ?.....	6
» Quels sont les avantages pour votre patient ?.....	6
C. Quels patients entrent en ligne de compte pour un trajet de soins insuffisance rénale chronique ?	6
D. Comment conclure un contrat de trajet de soins ?	7
E. Suivi	8
F. Données à enregistrer - Insuffisance rénale chronique	8
G. Gestion électronique et enregistrement	8

PARTIE II - MESURES DE SOUTIEN AU PATIENT

Trajet de soins insuffisance rénale chronique : matériel, diététique, médicaments	9
1. Matériel	9
2. Consultation de diététique.....	9
3. Accès aux médicaments	9

ANNEXES

1. Suivi - Insuffisance rénale chronique.....	11
2. Synthèse trajet de soins insuffisance rénale chronique.....	13
3. Contrats - Trajet de soins insuffisance rénale chronique	

A. Trajet de soins pour patients avec une maladie chronique : un nouveau concept de soins partagés (shared care) en assurance maladie

Qu'est-ce qu'un trajet de soins ?

Un trajet de soins organise et coordonne la prise en charge, le traitement et le suivi d'un patient avec une maladie chronique.

Le trajet de soins n'est destiné, pour l'instant, qu'à des sous-groupes de patients avec une **insuffisance rénale chronique** ou un **diabète de type 2**.

L'entrée en vigueur prévue est :

- » le 1^{er} juin 2009, pour le trajet de soins insuffisance rénale chronique
- » le 1^{er} septembre 2009, pour le trajet de soins diabète de type 2.

A l'avenir, il est possible que d'autres maladies chroniques entrent en ligne de compte pour les trajets de soins.

Le trajet de soins se base sur une collaboration entre 3 parties : le patient, le médecin généraliste et le médecin spécialiste. Le trajet de soins commence après la signature du "contrat trajet de soins" par ces 3 parties et dure 4 ans.

Pourquoi un trajet de soins ?

Les objectifs d'un trajet de soins sont les suivants :

- » organiser, coordonner et planifier la prise en charge, le traitement et le suivi de votre patient en fonction de sa situation spécifique
- » stimuler le dialogue avec votre patient afin qu'il comprenne et suive au mieux sa maladie. Cela se fait grâce à l'élaboration d'un plan de suivi
- » tendre à une collaboration optimale entre le médecin généraliste, le médecin spécialiste et les autres dispensateurs de soins
- » optimiser la qualité des soins.

B. Rôle du médecin généraliste et avantages des trajets de soins

Quel est votre rôle en tant que médecin généraliste ?

Vous êtes la **figure centrale** dans l'élaboration d'un "plan de suivi" individuel, en étroite collaboration avec votre patient, le médecin spécialiste et les autres dispensateurs de soins.

Ce "**plan de suivi**" comprend notamment :

- » des objectifs concrets sur mesure pour votre patient (par ex. poids, arrêt du tabac)
- » un suivi planifié sur base de ces objectifs
- » des accords pratiques pour
 - des consultations chez le médecin généraliste ou le médecin spécialiste
 - des soins par les paramédicaux
 - des examens techniques.

Concrètement, cela signifie que :

- » vous informez votre patient sur le contenu et la signification des trajets de soins
- » vous convenez d'un "plan de suivi" avec votre patient et vous le suivez
- » en collaboration avec d'autres dispensateurs de soins, vous veillez à une bonne coordination et un bon suivi du déroulement de la maladie et, si nécessaire, vous adaptez le plan de suivi.

Quels avantages vous apportent les trajets de soins ?

Les principaux avantages sont les suivants :

- » vous pouvez mieux suivre votre patient qui participe à un trajet de soins et pouvez donc encore améliorer la qualité des soins que vous lui donnez
- » vous pouvez mieux collaborer avec votre patient et son entourage
- » en tant que gestionnaire du dossier médical global (DMG), vous renforcez votre position centrale dans le processus de soins
- » pour chaque patient qui conclut avec vous un trajet de soins, vous recevez un honoraire forfaitaire annuel de 80 EUR
- » vous pouvez collaborer plus facilement avec le médecin spécialiste et les autres dispensateurs de soins.

Quels sont les avantages pour votre patient ?

Les principaux avantages des trajets de soins pour votre patient sont les suivants :

- » il comprend mieux sa maladie et la nécessité d'un plan de suivi individuel
- » il reçoit un suivi rigoureux et planifié du déroulement de sa maladie, de votre part, de la part de son spécialiste et d'autres dispensateurs de soins
- » il a une meilleure compréhension de sa maladie et le trajet de soins renforce sa motivation et celle de son entourage pour suivre son plan de suivi et atteindre ses objectifs individuels
- » il reçoit un remboursement complet (sur base des honoraires INAMI) pour les consultations chez vous, son médecin généraliste et chez le spécialiste de sa maladie
- » selon les cas, il accède plus facilement au matériel spécifique, à la diététique, la podologie et l'éducation ou à certains médicaments.

C. Quels patients entrent en ligne de compte pour un trajet de soins insuffisance rénale chronique ?

Pour entrer en ligne de compte, votre patient doit remplir certaines conditions.

Globalement, il y a 2 catégories de conditions :

- » les critères spécifiques pour un trajet de soins insuffisance rénale chronique
- » d'autres conditions.

Critères d'inclusion

- » Avoir une insuffisance rénale chronique définie par :
 - un GFR calculé $<45\text{ml/min}/1,73\text{m}^2$ suivant la formule simplifiée MDRD confirmée une 2^{ème} fois après au moins 3 mois

et/ou

- une protéinurie $> 1\text{g/jour}$ confirmée une 2^{ème} fois après au moins 3 mois



- » être âgé de plus de 18 ans
- » ne pas être en dialyse et ne pas avoir subi de transplantation
- » être capable de se rendre à une consultation.

Autres conditions

- » signer un contrat trajet de soins
- » avoir son DMG chez le médecin généraliste qui signe le contrat (au plus tard durant l'année qui suit le début du trajet de soins)
- » consulter au moins 2 fois par an son médecin généraliste et une fois par an son spécialiste.

D. Comment conclure un contrat trajet de soins ?

Vous êtes tout à fait libre de conclure ou non un contrat trajet de soins avec votre patient. Ce contrat est un engagement écrit pour une durée de 4 ans.

Les étapes successives sont les suivantes :

1. votre patient doit remplir toutes les conditions
2. le patient et le spécialiste sont d'accord sur le trajet de soins et la conclusion d'un contrat trajet de soins
3. la signature du contrat trajet de soins s'effectue lors d'une consultation chez le médecin généraliste et chez le spécialiste.

Pour les patients avec une insuffisance rénale chronique, ce spécialiste est un néphrologue ou un interniste travaillant dans un centre de dialyse agréé.

Vous envoyez une copie du contrat signé par les 3 parties par la poste au médecin-conseil de la mutualité de votre patient. Le contrat original est conservé dans le DMG.

Le trajet de soins débute à la date de réception de la copie par cette mutualité.

Dans le futur, vous pourrez envoyer le contrat par voie électronique.

Le médecin-conseil de la mutualité communique aux 3 parties que le contrat trajet de soins répond aux conditions.

E. Suivi (voir annexe)

Le Conseil national pour la promotion de la qualité a établi le suivi pour le trajet de soins insuffisance rénale chronique. La Commission nationale médico-mutualiste (Médicomut) l'a approuvé.

Le suivi insuffisance rénale chronique est basé sur la recommandation de bonne pratique pour insuffisance rénale chronique (mise à jour 2009 : Nederlandstalige Belgische Vereniging voor Nefrologie en collaboration avec le Groupement des Néphrologues Francophones de Belgique) et sera bientôt disponible sur www.trajetdesoins.be.

Il vous servira de guide pour établir un suivi individuel. En discutant avec votre patient, vous pourrez adapter et individualiser les objectifs en fonction de sa situation personnelle.

F. Données à enregistrer - Insuffisance rénale chronique

Les données suivantes doivent être enregistrées :

- » diagnostic rénal (un des codes suivants : diabète de type 1, diabète de type 2 avec ou sans biopsie, vasculaire sans diabète, glomérulopathie avec ou sans biopsie, néphropathie polycystique autosomale dominante, autre, inconnu)
- » tension artérielle systolique
- » Hb
- » créatinine, e-GFR
- » PTH.

G. Gestion électronique et enregistrement

Une adaptation des logiciels médicaux, via la labellisation, permettra dans le courant de 2009 la gestion du trajet de soins et l'enregistrement électronique des données.

Pour le 1/12/2011 au plus tard, ces données anonymisées seront transmises à l'Institut Scientifique de la Santé Publique pour l'évaluation scientifique et le suivi de la qualité du trajet de soins.

Les conditions d'application seront définies dans une phase ultérieure par la Commission nationale médico-mutualiste.

Trajet de soins insuffisance rénale chronique : matériel, diététique, médicaments

En annexe, vous trouvez un tableau de synthèse reprenant tous ces éléments.

1. Matériel

Le patient qui suit un trajet de soins insuffisance rénale chronique a droit à une intervention forfaitaire pour un tensiomètre validé.

Le médecin généraliste prescrit un tensiomètre validé en précisant “trajet de soins insuffisance rénale chronique”, sans nécessairement citer de marques.

Le patient peut obtenir son tensiomètre en pharmacie ou par d'autres canaux agréés, notamment la boutique de soins à domicile ou l'association de patients.

2. Consultation de diététique

Le trajet de soins insuffisance rénale chronique donne droit à des consultations de minimum 30 minutes chez un diététicien agréé à raison de :

- » 2 consultations par an pour le stade 3B (GFR 30-44 ml/min/1,73m²)
- » 3 consultations par an pour le stade 4 (GFR 15-29 ml/min/1,73m²)
- » 4 consultations par an pour le stade 5 (GFR <15 ml/min/1,73m²).

Le médecin généraliste précise sur la prescription de diététique que le patient suit un trajet de soins insuffisance rénale chronique.

Les résultats (GFR) doivent figurer dans le DMG.

Le patient paie un ticket modérateur pour ces consultations.

3. Accès aux médicaments

Dans une prochaine phase, l'accès à certains médicaments spécifiques sera adapté pour les patients qui suivent un trajet de soins.

Les médecins seront informés de ces nouvelles mesures dès leur entrée en vigueur.

Trajet de soins insuffisance rénale chronique - suivi

Le médecin généraliste établit, en concertation avec son patient, un plan de suivi sur base des objectifs suivants qui seront adaptés et individualisés.

1. Compréhension de la maladie et de sa prise en charge
2. Motivation du patient et acquisition du soutien de son entourage
3. Mode de vie sain
 - » sédentarité : encourager une activité physique
 - » tabagisme : encourager l'arrêt du tabac
 - » habitudes alimentaires incorrectes : instaurer des modifications
 - » obésité : encourager la perte de poids
 - » alcool : encourager la restriction de l'usage d'alcool
4. Fréquence de suivi recommandée en fonction du stade de la maladie

	e-GFR (ml/min/1,73m ²)	Consultation néphrologue	Labo
Protéinurie >1g/24h		1x/an	1x/an
Stade 3B	30-44	1x/6m	2x/6m
Stade 4	15-29	1x/3m	1x/3m
Stade 5	<15	1x/6sem	1x/6sem

Suivi plus fréquent si les facteurs de risques cardiovasculaires ne sont pas contrôlés

Suivi plus fréquent et/ou (nouvelle) consultation spécialiste si protéinurie importante, si moins de 55 ans ou si diminution progressive de la fonction rénale.

5. Suivi et traitement, éventuellement pharmacologique,
 - » de la pathologie rénale sous-jacente
 - » de l'hypertension (<130/80 mmHg, <125/75mmHg en cas de protéinurie>1 g/24h)
 - » de la pathologie cardiovasculaire (statines, antiagrégants)
 - » du diabète (HBA1c<7%)
 - » de l'hyperlipidémie (TC<200 ; LDL-CH <100, HDL>40, TG<150 statines, fibrates)
 - » des infections des voies urinaires
 - » de la protéinurie
 - » du tabagisme (facteur de risque indépendant) : arrêt du tabac
 - » de l'avis diététique concernant : calories, protéines, sel, potassium, phosphates, liquides
6. Suivi des paramètres physiques (tension artérielle, poids, volémie)
7. Suivi des paramètres biologiques : (micro)albuminurie, Hb, Hcrt, créatinine, urée, (acide urique), Na, K, Cl, Ca, P, HCO₃, PTH, 25-OH-vit D3, lipides, glycémie
8. Eviter les médicaments néphrotoxiques et les produits IV de contraste radiologiques
9. Dépistage et traitement des complications (e.a. anémie rénale, complications osseuses, troubles des électrolytes, volémie, malnutrition, goutte)
10. Vaccinations (grippe et pneumocoque, hépatite B)
11. Préparation à une thérapie de substitution rénale préservation des voies d'accès, éducation du patient et de sa famille aux modalités de substitution rénale.

Synthèse trajet de soins insuffisance rénale chronique

Critères d'inclusion	<ul style="list-style-type: none"> » Avoir une insuffisance rénale chronique définie par <ul style="list-style-type: none"> • une vitesse de filtration glomérulaire calculée $<45\text{ml/min/1,73m}^2$ selon la formule MDRD simplifiée, confirmée une 2^{ème} fois après au moins 3 mois <li style="padding-left: 40px;">et/ou • une protéinurie de $> 1\text{gr/jour}$ confirmée une 2^{ème} fois après au moins 3 mois <p style="text-align: center;">+</p> <ul style="list-style-type: none"> » être âgé de plus de 18 ans » ne pas être en dialyse ni transplanté » être capable d'un follow-up ambulancier 	
Autres conditions	<ul style="list-style-type: none"> » Le patient, le médecin généraliste et le spécialiste signent le contrat lors d'une consultation » DMG chez le médecin généraliste qui signe le contrat (au plus tard dans l'année) » Au moins 2 consultations chez le généraliste et 1 consultation chez le spécialiste par an 	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> » Organisation de la prise en charge et du suivi du patient » Collaboration optimale entre médecin généraliste, spécialiste et autres dispensateurs de soins » Meilleure compréhension par le patient de sa maladie et du suivi » Optimisation de la qualité des soins 	
Honoraires médecin généraliste et spécialiste	Honoraire forfaitaire de 80 EUR/an	
Ticket modérateur patient	Remboursement complet (honoraire INAMI) de toutes les consultations chez le généraliste et le spécialiste de la maladie	
Données à enregistrer	Diagnostic rénal ¹ , tension artérielle, hémoglobine, créatinine, eGFR, parathormone	
Mesures de soutien pour le patient	Quoi ?	Conditions
Matériel	Tensiomètre validé	Prescription du généraliste avec mention : "trajet de soins insuffisance rénale chronique"
Consultation diététique	<ul style="list-style-type: none"> » Stade 3B (GFR 30-44 ml/min/1,73m²) : 2 fois par an » Stade 4 (GFR 15-29 ml/min/1,73m²) : 3 fois par an » Stade 5 (GFR $<15\text{ ml/min/1,73m}^2$) : 4 fois par an 	Prescription du généraliste avec mention : "trajet de soins insuffisance rénale chronique"
Accès aux médicaments	Dans une phase ultérieure, l'accès à certains médicaments spécifiques sera adapté à chaque patient avec un trajet de soins.	

¹Diabète de type 1, diabète de type 2 avec ou sans biopsie, vasculaire sans diabète, glomérulopathie avec ou sans biopsie, néphropathie polycystique autosomale dominante, autre, inconnu.

CONTRAT TRAJET DE SOINS INSUFFISANCE RÉNALE CHRONIQUE

Vignette mutualité du patient

ENGAGEMENTS DU PATIENT

NOM DU PATIENT :

- » Mon médecin généraliste, à qui je demande de transmettre cette demande au médecin-conseil de ma mutualité, m'a expliqué aujourd'hui les conditions du trajet de soins insuffisance rénale chronique ;
- » J'ai été informé(e) par mon médecin généraliste que les bénéfices et la réussite du trajet de soins dépendent de ma participation active au plan de suivi. Je m'engage à cette fin à définir avec mon médecin généraliste l'organisation pratique de ce suivi optimal;
- » Mon médecin généraliste et moi-même avons parlé des objectifs du traitement et de la façon de les atteindre en nous basant sur les informations décrites en page 2 du présent contrat ;
- » En outre, j'autorise mon médecin généraliste à transmettre à l'Institut scientifique de Santé Publique les données anonymisées me concernant qui se rapportent à l'âge, au sexe, au diagnostic rénal, à la tension artérielle, et aux résultats de certains examens sanguins (hémoglobine, créatinine, e-GFR, parathormone), à des fins d'évaluation scientifique et dans le respect des dispositions réglementaires relatives à la vie privée.

Date et signature

Je demande à mon médecin généraliste, signataire du présent contrat, de gérer mon dossier médical global : il/elle doit à cette fin en attester les honoraires dans l'année qui suit le début du trajet de soins

ENGAGEMENTS DU NEPHROLOGUE /DE L'INTERNISTE

J'accepte de participer au trajet de soins de ce patient, qui appartient au groupe cible¹, et plus précisément :

- » d'encadrer, d'un commun accord avec lui, le médecin généraliste lors de l'élaboration, de l'évaluation et de l'adaptation d'un plan de suivi individuel pour le patient présentant une insuffisance rénale chronique; ce plan comprend des objectifs, un suivi planifié, des consultations médicales, des interventions paramédicales et des examens techniques ;
- » de transmettre les rapports de mes consultations et examens techniques au médecin généraliste ;
- » d'entretenir, avec le médecin généraliste, une communication efficace plus précisément par e-mail et par téléphone, soit à la demande du médecin généraliste, soit à l'occasion d'une transmission des paramètres cliniques ou biologiques.

Nom + Cachet

Date et signature

ENGAGEMENTS DU MÉDECIN GÉNÉRALISTE

J'accepte de participer au trajet de soins de ce patient, qui appartient au groupe cible¹, et plus précisément :

- » d'élaborer, d'évaluer et d'adapter, d'un commun accord avec le néphrologue, un plan de suivi individuel qui comprend des objectifs, un suivi planifié, des consultations médicales, des interventions paramédicales et des examens techniques pour le patient présentant une insuffisance rénale chronique ;
- » de transmettre au médecin spécialiste mes observations et les résultats d'examen utiles au suivi du patient
- » d'utiliser le dossier médical du patient ;
- » de transmettre copie du présent contrat dûment complété au médecin-conseil.

Nom + Cachet

Date et signature

MÉDECIN-CONSEIL DE LA MUTUALITÉ

Je confirme réception du présent contrat conformément à la réglementation portant sur le trajet de soins applicable à partir du (date de réception conformément à la demande).....jusqu'au.....

Nom + Cachet

Date et signature

Numéro de compte sur lequel sont versés les honoraires du trajet de soins

- » médecin généraliste : titulaire : numéro :
- » médecin spécialiste : titulaire : numéro :

¹ Critères d'inclusion pour un trajet de soins insuffisance rénale chronique:

- » Avoir une insuffisance rénale chronique définie par
 - une vitesse de filtration glomérulaire calculée $<45\text{ml/min/1.73m}^2$ selon la formule MDRD simplifiée confirmée au moins 2 x avec un intervalle d'au moins 3 mois
- et/ou
 - une protéinurie de $>1\text{g/jour}$
 - confirmée au moins 2 x avec un intervalle d'au moins 3 mois
- » être âgé de plus de 18 ans
- » ne pas être en dialyse ni transplanté
- » être capable d'un follow up ambulatoire, c.à.d. consulter le néphrologue/interniste dans son cabinet de consultation

CONTRAT TRAJET DE SOINS INSUFFISANCE RÉNALE CHRONIQUE (page2)

INFORMATION SUR LA PRISE EN CHARGE DE L'INSUFFISANCE RÉNALE CHRONIQUE

OBJECTIF GENERAL

Une bonne prise en charge de votre maladie rénale vous garantit une vie plus saine et plus longue.

Cette prise en charge peut fortement ralentir l'évolution de votre maladie. Elle permet également de maintenir le plus longtemps possible un fonctionnement « correct » de vos reins et diminue votre risque de maladie cardio-vasculaire.

VOS OBJECTIFS PERSONNELS

Vos objectifs personnels vous guident dans la prise en charge de votre maladie rénale.

En concertation avec votre médecin généraliste, vous établissez, pour votre trajet de soins, un plan de suivi concret qui repose sur les objectifs suivants :

» Avoir un mode de vie sain :

- bouger régulièrement
- arrêter de fumer
- manger sainement
- perdre du poids si nécessaire
- ne pas utiliser de médicaments (p.ex: antidouleurs) sans avis de votre médecin : ils peuvent être nocifs pour vos reins

» Suivre et, si nécessaire, traiter avec des médicaments :

- votre glycémie (glucose dans le sang)
- votre tension artérielle
- votre cholestérol et graisses dans le sang
- votre protéinurie : albumine dans l'urine
- votre anémie
- l'état de vos os et articulations
- votre tabagisme : arrêter de fumer
- un régime adapté avec l'aide d'un diététicien expérimenté
- prendre les médicaments nécessaires comme prescrits

» Un examen sanguin

Votre spécialiste et votre généraliste déterminent la fréquence de ces examens sanguins

» Un examen de contrôle : dépistage des complications au niveau d'autres organes

» Vaccinations contre la grippe, l'hépatite et le pneumocoque.

CONTRAT TRAJET DE SOINS INSUFFISANCE RÉNALE CHRONIQUE

Vignette mutualité du patient

ENGAGEMENTS DU PATIENT

NOM DU PATIENT :

- » Mon médecin généraliste, à qui je demande de transmettre cette demande au médecin-conseil de ma mutualité, m'a expliqué aujourd'hui les conditions du trajet de soins insuffisance rénale chronique ;
- » J'ai été informé(e) par mon médecin généraliste que les bénéfices et la réussite du trajet de soins dépendent de ma participation active au plan de suivi. Je m'engage à cette fin à définir avec mon médecin généraliste l'organisation pratique de ce suivi optimal;
- » Mon médecin généraliste et moi-même avons parlé des objectifs du traitement et de la façon de les atteindre en nous basant sur les informations décrites en page 2 du présent contrat ;
- » En outre, j'autorise mon médecin généraliste à transmettre à l'Institut scientifique de Santé Publique les données anonymisées me concernant qui se rapportent à l'âge, au sexe, au diagnostic rénal, à la tension artérielle, et aux résultats de certains examens sanguins (hémoglobine, créatinine, e-GFR, parathormone), à des fins d'évaluation scientifique et dans le respect des dispositions réglementaires relatives à la vie privée.

Date et signature

Je demande à mon médecin généraliste, signataire du présent contrat, de gérer mon dossier médical global : il/elle doit à cette fin en attester les honoraires dans l'année qui suit le début du trajet de soins

ENGAGEMENTS DU NEPHROLOGUE /DE L'INTERNISTE

J'accepte de participer au trajet de soins de ce patient, qui appartient au groupe cible¹, et plus précisément :

- » d'encadrer, d'un commun accord avec lui, le médecin généraliste lors de l'élaboration, de l'évaluation et de l'adaptation d'un plan de suivi individuel pour le patient présentant une insuffisance rénale chronique; ce plan comprend des objectifs, un suivi planifié, des consultations médicales, des interventions paramédicales et des examens techniques ;
- » de transmettre les rapports de mes consultations et examens techniques au médecin généraliste ;
- » d'entretenir, avec le médecin généraliste, une communication efficace plus précisément par e-mail et par téléphone, soit à la demande du médecin généraliste, soit à l'occasion d'une transmission des paramètres cliniques ou biologiques.

Nom + Cachet

Date et signature

ENGAGEMENTS DU MÉDECIN GÉNÉRALISTE

J'accepte de participer au trajet de soins de ce patient, qui appartient au groupe cible¹, et plus précisément :

- » d'élaborer, d'évaluer et d'adapter, d'un commun accord avec le néphrologue, un plan de suivi individuel qui comprend des objectifs, un suivi planifié, des consultations médicales, des interventions paramédicales et des examens techniques pour le patient présentant une insuffisance rénale chronique ;
- » de transmettre au médecin spécialiste mes observations et les résultats d'examens utiles au suivi du patient
- » d'utiliser le dossier médical du patient ;
- » de transmettre copie du présent contrat dûment complété au médecin-conseil.

Nom + Cachet

Date et signature

MÉDECIN-CONSEIL DE LA MUTUALITÉ

Je confirme réception du présent contrat conformément à la réglementation portant sur le trajet de soins applicable à partir du (date de réception conformément à la demande).....jusqu'au.....

Nom + Cachet

Date et signature

Numéro de compte sur lequel sont versés les honoraires du trajet de soins

- » médecin généraliste : titulaire : numéro :
- » médecin spécialiste : titulaire : numéro :

¹ Critères d'inclusion pour un trajet de soins insuffisance rénale chronique:

- » Avoir une insuffisance rénale chronique définie par
 - une vitesse de filtration glomérulaire calculée $<45\text{ml/min/1.73m}^2$ selon la formule MDRD simplifiée confirmée au moins 2 x avec un intervalle d'au moins 3 mois
- et/ou
 - une protéinurie de $>1\text{g/jour}$
 - confirmée au moins 2 x avec un intervalle d'au moins 3 mois
- » être âgé de plus de 18 ans
- » ne pas être en dialyse ni transplanté
- » être capable d'un follow up ambulatoire, c.à.d. consulter le néphrologue/interniste dans son cabinet de consultation

CONTRAT TRAJET DE SOINS INSUFFISANCE RÉNALE CHRONIQUE (page2)

INFORMATION SUR LA PRISE EN CHARGE DE L'INSUFFISANCE RÉNALE CHRONIQUE

OBJECTIF GENERAL

Une bonne prise en charge de votre maladie rénale vous garantit une vie plus saine et plus longue.

Cette prise en charge peut fortement ralentir l'évolution de votre maladie. Elle permet également de maintenir le plus longtemps possible un fonctionnement « correct » de vos reins et diminue votre risque de maladie cardio-vasculaire.

VOS OBJECTIFS PERSONNELS

Vos objectifs personnels vous guident dans la prise en charge de votre maladie rénale.

En concertation avec votre médecin généraliste, vous établissez, pour votre trajet de soins, un plan de suivi concret qui repose sur les objectifs suivants :

» Avoir un mode de vie sain :

- bouger régulièrement
- arrêter de fumer
- manger sainement
- perdre du poids si nécessaire
- ne pas utiliser de médicaments (p.ex: antidouleurs) sans avis de votre médecin : ils peuvent être nocifs pour vos reins

» Suivre et, si nécessaire, traiter avec des médicaments :

- votre glycémie (glucose dans le sang)
- votre tension artérielle
- votre cholestérol et graisses dans le sang
- votre protéinurie : albumine dans l'urine
- votre anémie
- l'état de vos os et articulations
- votre tabagisme : arrêter de fumer
- un régime adapté avec l'aide d'un diététicien expérimenté
- prendre les médicaments nécessaires comme prescrits

» Un examen sanguin

Votre spécialiste et votre généraliste déterminent la fréquence de ces examens sanguins

» Un examen de contrôle : dépistage des complications au niveau d'autres organes

» Vaccinations contre la grippe, l'hépatite et le pneumocoque.



TRAJETS DE SOINS

Cette brochure a été réalisée en collaboration avec :
les mutualités (ANMC, UNMN, UNMS, UNML, MLOZ,
CAAMI, Caisse SNCB Holding),
les organisations de médecins
(l'Absym et le Cartel)
et l'INAMI.

Editeur responsable : J. De Cock,
Administrateur général de l'INAMI,
Av. de Tervueren, 211
1150 Bruxelles